



135, rue Niquet
Dolbeau-Mistassini (Québec)
G8L 0B2
Téléphone : 418 276-2527
Sans frais : 1 888 866-2527
Télécopieur : 418 276-8727
info@claplacsaintjean.com
www.claplacsaintjean.com

Remboursement en cas d'annulation – Si l'annulation est signifiée plus de 30 jours avant la date de pêche, la CLAP remboursera 50 % de la réservation; ce remboursement sera émis et adressé au nom du participant au tirage au sort (titulaire de la réservation). Si l'annulation survient moins de 30 jours avant la date de pêche, aucun remboursement ne sera effectué. **Aucun remboursement en cas de restrictions réglementaires décrétées par le *ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)* en cours de saison.**

Remplacement du partenaire de pêche – Le titulaire de la réservation peut remplacer son partenaire de pêche avant la date de pêche, à deux conditions: qu'il avise préalablement la CLAP qui délivrera une autorisation de pêcher au nouveau partenaire; que les droits de pêche de la deuxième perche soient entièrement acquittés. Autrement, le nouveau partenaire ne pourra pêcher même s'il se présente sur place. Si le partenaire de pêche se désiste et qu'il n'est pas remplacé, le titulaire de la réservation pourra pêcher seul à condition d'acquitter entièrement la perche annulée.

Remplacement du titulaire de la réservation – **Le titulaire de la réservation ne peut être remplacé sous aucun prétexte.** S'il se désiste, les deux perches réservées (titulaire et partenaire), seront automatiquement annulées et remises en vente. Les deux perches annulées seront remboursées ou non suivant les modalités prévues en cas d'annulation (ci-haut).